

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Adoption

L'adoption permet de créer un lien de **filiation** entre l'adoptant et l'adopté.

Une personne seule ou un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage peut adopter un mineur ou un majeur, français ou étranger.

L'adoption peut être **simple** ou **plénière**. Dans le cas de l'adoption simple, les liens avec la famille d'origine sont maintenus. Dans le cas de l'adoption plénière, il y a une rupture totale des liens de l'adopté avec sa famille d'origine.

C'est l'adoptant qui doit faire la demande de l'adoption

- [Adoption d'un mineur par une personne seule](#)
- [Adoption d'un mineur par un couple](#)
- [Adoption de l'enfant mineur de l'époux, du partenaire de Pacs ou du concubin](#)
- [Adoption d'une personne majeure](#)

Questions – Réponses

- [Quelles sont les différences entre l'adoption simple et l'adoption plénière ?](#)
- [Comment faire une demande d'agrément ?](#)
- [Comment adopter un enfant à l'étranger ?](#)
- [En cas de délaissement parental, l'adoption d'un enfant est-elle possible ?](#)
- [Un européen peut-il adopter en France ?](#)
- [La « kafala » est-elle reconnue en France ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Autorité parentale](#)
- [Nom et prénom](#)
- [Congé d'adoption dans le secteur privé](#)
- [Congé d'adoption dans la fonction publique](#)

Pour en savoir plus

- [Site de l'Agence française de l'adoption \(Afa\)](#)
Source : Agence française de l'adoption (Afa)

Comment faire si...

[J'ai besoin de faire garder mes enfants](#)

Services en ligne

- [Requête en adoption plénière d'un enfant par des époux](#)
Formulaire
- [Requête en adoption plénière d'un enfant par une personne à titre individuel](#)
Formulaire
- [Requête en adoption plénière de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple d'un majeur par des époux, partenaires ou concubins](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple d'un enfant par des époux, des partenaires ou concubins](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple d'un majeur par une personne à titre individuel](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple d'un mineur par une personne à titre individuel](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple de l'enfant majeur du conjoint, partenaire ou concubin](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple de l'enfant mineur du conjoint, partenaire ou concubin](#)
Formulaire

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

